

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017

Délibération n° D-2017-52

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/02/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/02/2017

Convention financière entre la Ville de Niort et l'Association
Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du
Roc Scène Nationale - Avenant n°11

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU.

Pôle Vie de la Cité

**Convention financière entre la Ville de Niort et
l'Association Centre d'Action Culturelle de Niort et de
sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale -
Avenant n°11**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention.

Le contrat d'objectifs et la convention financière sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016 et ont été prolongés par avenant jusqu'au 30 juin 2017.

Dans l'attente de la conclusion définitive du prochain contrat d'objectifs ainsi que de la prochaine convention financière et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il est proposé de prendre un avenant n°11 pour le versement d'un deuxième acompte de 403 200 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017. Pour mémoire, un premier acompte de 400 200 € a été attribué lors du Conseil municipal du 05 décembre 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°11 à la convention financière signée avec l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale un deuxième acompte de 403 200 € au titre de la subvention 2017, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ



**AVENANT N°11 À LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE
LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET
DE SA REGION LE MOULIN DU ROC SCENE NATIONALE**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 16 février 2017

D'une part,

ET

L'Association Centre d'action Culturelle de Niort et de sa région le Moulin du Roc Scène Nationale, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc Scène Nationale

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2016 et a été prolongé par avenant jusqu'au 30 juin 2017.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016. Arrivée à échéance le 31 décembre 2016, cette convention fait également l'objet d'une prolongation jusqu'au 30 juin 2017.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

ARTICLE 1

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

La subvention de la Ville de Niort pour l'exercice 2017 s'élève à 1 008 000 €.

La Ville de Niort a versé un premier acompte sur la subvention 2016 de 400 200 € au Moulin du Roc Scène Nationale, suite au vote du Conseil municipal du 5 décembre 2016.

A titre de deuxième acompte, la Ville de Niort accorde une somme de 403 200 € au Moulin du Roc Scène Nationale qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Centre d'action culturelle de Niort
et sa région, le Moulin du Roc Scène Nationale
Le Président

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Michel BERTHOD

Christelle CHASSAGNE